#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 763

Intitulé

BAC PRO: Baccalauréat professionnel Etude et définition de produits industriels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie
Modalités d'élaboration de références :	
Commission professionnelle consultative de la	
Métallurgie .	

# Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s):

# Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Étude et définitions de produits industriels" participe à la modification et la définition de produits industriels à dominante mécanique. Il intervient sous la responsabilité d'un chef de projet et du responsable du bureau d'études. Ses activités sont les suivantes :

- Analyse le cahier des charges, l'avant-projet, le projet, les schémas et l'ensemble de la documentation dont il dispose afin de traduire la demande en termes techniques pertinents.
- Propose, à l'aide d'outils informatiques de modélisation et de calculs, une ou plusieurs solutions répondant à la demande et tenant compte des contraintes techniques et économiques.
- Réalise les documents techniques (graphiques, épures, calculs...) correspondant à la solution retenue, procède à une étude comparative des coûts et fournit des éléments de devis.
- Élabore, à partir du cahier des charges fonctionnel et à l'aide de modeleurs 3D et de différents logiciels informatiques, le dossier du produit : modèle 3D, plans 2D, spécifications, nomenclatures, notices de montage, de maintenance...

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Étude et définitions de produits industriels" possède une culture technique et informatique qui lui permet de procéder à l'analyse et à la modification de tout ou partie de produits industriels. Il est capable de s'intégrer dans une équipe et de situer son activité dans le cadre global de l'entreprise.

# Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises ou prestataires de services amenés à concevoir des produits industriels pluritechnologiques, relevant du champ général de la mécanique ou des constructions métalliques (biens de consommation pour le grand public ou biens d'équipement pour les entreprises).

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Étude et définitions de produits industriels" est un technicien de bureau d'études.

# Codes des fiches ROME les plus proches :

H1404: Intervention technique en méthodes et industrialisation

#### Modalités d'accès à cette certification

# Descriptif des composantes de la certification :

Évaluation de la formation en milieu professionnel

Élaboration de documents techniques

Définition de produit industriel

Réalisation d'un projet industriel en CAO

Étude de produit industriel

Étude du comportement mécanique d'un système technique

Économie-Gestion

Prévention-Santé-Environnement

Mathématiques

Sciences physiques et chimiques

Langue vivante étrangère

Français

Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique

Arts appliqués et cultures artistiques

Éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

# Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de	Collecter des données
la fiche n° 763 - U31 :	Organiser son travail
Évaluation de la formation er	Définir une solution, un projet en exploitant des outils informatiques
milieu professionnel	Produire les dessins de définition de produit
	Produire les documents connexes
	Communiquer dans le cadre d'une revue de projet
	Communiquer en entreprise
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°2 de	Décoder un cahier des charges fonctionnel
la fiche n° 763 - U32 :	Collecter des données
Élaboration de documents	Organiser son travail
techniques	Produire les documents connexes
'	
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°3 de	Analyser une pièce
la fiche n° 763 - U33 :	Organiser son travail
Définition de produit	Produire les dessins de définition de produit
industriel	
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°4 de	Décoder un cahier des charges fonctionnel
la fiche n° 763 - U34 :	Analyser un produit
Réalisation d'un projet	Collecter des données
industriel en CAO	Organiser son travail
	Définir une solution, un projet en exploitant des outils informatiques
	Communiquer dans le cadre d'une revue de projet
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°5 de	Décoder un cahier des charges fonctionnel
la fiche n° 763 - U2 : Étude	Analyser un produit
de produit industriel	Analyser une pièce
	Collecter des données Étudier et choisir une solution
	Etudier et Choisir une solution
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°6 de	Analyser un produit
la fiche n° 763 - U11 : Étude	Analyser une pièce
du comportement	Organiser son travail
mécanique d'un système	Étudier et choisir une solution
technique	
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de	Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de
la fiche n° 763 - U35 :	son activité professionnelle.
Économie-Gestion	Découvrir et maitriser les bases de la gestion et de la
	communication professionnelle.
	·
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°8 de	Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la
la fiche n° 763 - U36 :	démarche de résolution de problème.
Prévention-Santé-	Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes
Environnement	démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident.
	Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et
	économiques.
	Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.
	Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à
	une situation d'urgence.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°9 de	Rechercher, extraire et organiser l'information.
la fiche n° 763 - U12 :	Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution.
Mathématiques	Expérimenter, simuler.
	Critiquer un résultat, argumenter.
	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°10 de	Rechercher, extraire et organiser l'information.
la fiche n° 763 - U13 :	Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un
Sciences physiques et	protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
chimiques	Expérimenter, simuler.
	Critiquer un résultat, argumenter.
	Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°11 de	
la fiche n° 763 - U4 : Langue	
vivante étrangère	- Interagir en langue étrangère ;
	- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
	- Eg. E

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°12 de	Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer.
la fiche n° 763 - U51 :	Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire.
Français	Devenir un lecteur compétent et critique.
	Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité
	culturelle.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°13 de	Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures.
la fiche n° 763 - U52 :	Comprendre les enjeux liés au développement durable.
Histoire-Géographie-	Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation.
Enseignement moral et	Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et
civique	sociaux.
Civique	SOCIAUX.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	l ·
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
	Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits,
la fiche n° 763 - U6 : Arts	d'espaces urbains ou de messages visuels.
appliqués et cultures	Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création.
artistiques	Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels
	et informatiques.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
	Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues
la fiche n° 763 - U7 :	- Réaliser une performance motrice maximale ;
Education physique et	- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et
sportive	incertains ;
	- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
	<b>;</b>
	- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;
	- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles
	liés à l'activité.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
	5

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION (	ON COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme (employeurs et salariés en nombre égal).
En contrat d'apprentissage	Х	ldem

Après un parcours de formation continue	Х	ldem
En contrat de professionnalisation	Х	ldem
Par candidature individuelle	Х	ldem
Par expérience dispositif VAE	Χ	ldem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	Х	

					C													

# ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

# Base légale

#### Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

# Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 28 juillet 1999 portant création du baccalauréat professionnel spécialité 'Etude et définition de produits industriels' et fixant ses modalités de préparation et de délivrance (J.O. du 5 août 1999).
- Arrêté du 19 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 28 juillet 1999 (J.O. du 27 juillet 2002).

# Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

# Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

# Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

<u>Légifrance</u>

ONISEP

<u>éduscol</u>

# Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :